



**OBJET** : prévention et limitation des conséquences des pillages

Les troubles à l'ordre public en cours ont mis en évidence un risque fort pour les armureries. Le présent document à l'adresse des professionnels a pour objet de présenter quelques recommandations déployables immédiatement et sans engagement massif.

1. stockez les armes de catégorie C voire D dans les coffres-forts. Vous pouvez gagner de la place en enlevant les conditionnements (emballages et boites) ;
2. en cas d'impossibilité de conserver les armes de catégories C et D dans les coffres-forts par manque de place, stockez une pièce essentielle de ces armes (canon, culasse) dans les coffres afin de rendre les armes inutilisables immédiatement. Les armes seront ainsi moins attractives ;
3. en dernier recours, contactez un de vos confrères disposant de place pour lui demander de conserver les pièces essentielles de vos armes ;
4. la protection des munitions est une difficulté compte tenu du volume qu'elles représentent. Dans la mesure du possible, conservez les munitions les plus dangereuses dans un coffre (catégorie B et pour la catégorie C les cartouches métalliques de chasse) ;
5. renforcez l'encrage des rideaux métalliques et les accès secondaires (barres horizontales de sécurité pour portes) ;
6. veillez à ce que le matériel d'enregistrement de la vidéo protection soit protégé ou à défaut inaccessible.

**Lors d'émeutes ne rester en aucun cas dans l'armurerie en pensant pouvoir la protéger.**

si les émeutiers pénètrent dans votre établissement ils vous prendront en otage et sous la menace vous obligeront à ouvrir vos coffres.